



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL DU 15 MARS 66

15 MARS 1966 - 15 MARS 2026

# 60 ANS

## La CCNT66 a une histoire, donnons-lui un avenir !

Le 15 mars 1966, le SNAIEI - *Syndicat National Autonome et Interprofessionnel de l'Enfance Inadaptée qui deviendra en adhérent à la CGT-FO, la FNAS FO en 1972* - signe la **Convention Collective du Travail des établissements et services pour personnes handicapées et inadaptées** après plusieurs années de négociations, pour répondre à la nécessité d'unir les secteurs de l'Enfance inadaptée et de l'Action Sociale.

**60 ans de droits collectifs pour plus de 300 000 salariés aujourd'hui,  
60 ans que la CCNT66 structure et protège le secteur social et médico-social à but non-lucratif.**

Ce cadre collectif protecteur a pu voir le jour par la volonté des interlocuteurs sociaux et par le respect de la libre négociation collective et du paritarisme. C'est un droit fondamental consacré dès le préambule de la constitution de 1946 et réaffirmé en 1958.

Depuis la liberté collective de négociation a été entravée par les politiques d'austérité successives. Tout d'abord avec la procédure d'agrément mise en place avec la loi de 1975 puis avec la logique des enveloppes budgétaires fermées qui sévit depuis les années 1990.

Cet abandon de la négociation collective a porté un préjudice grave au secteur associatif non lucratif, et particulièrement à ses salariés : « gel » de la majoration familiale, blocage des salaires, dégradation généralisée des conditions de travail.

Bien évidemment ces régressions sociales dégradent directement le soin, l'accompagnement, la protection des publics concernés.

Cette austérité perpétuée est destructrice humainement, socialement, économiquement et démocratiquement ; elle est le terreau de la propagation des idéologies du rejet de l'autre.

Le secteur social et médico-social, à l'instar de l'instruction et de l'éducation, doit retrouver son projet émancipateur. Il doit reprendre toute sa place dans la construction de la République Sociale : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.

**Pour la FNAS FO, la négociation collective reste pleinement d'actualité. Elle entend célébrer dignement les 60 ans de la CCNT66 en portant son mandat et en rappelant ses revendications :**

- ⇒ Le maintien et l'amélioration de la CCNT66 et de toutes les conventions collectives du secteur
- ⇒ L'abandon définitif du projet patronal de CCUE
- ⇒ Le maintien des emplois, l'embauche et la formation de personnels qualifiés et diplômés ;
- ⇒ L'amélioration des conditions de travail ;
- ⇒ L'amélioration des droits existants et des garanties collectives ;
- ⇒ L'arrêt des fermetures d'établissements, de services, de jour comme de nuit, de lits, de places, etc. ;
- ⇒ Maintien et amélioration de l'accès aux soins et à l'accompagnement ;
- ⇒ L'arrêt de la financiarisation et de la marchandisation du secteur, notamment par la tarification à l'acte dans le sanitaire ou la réforme SERAFIN-PH dans le secteur handicap ;
- ⇒ L'arrêt des exonérations de cotisations sociales ;
- ⇒ Le respect du droit de grève, sans réquisition ;
- ⇒ La défense de la Sécurité Sociale de 1945 ;
- ⇒ Le retrait de la réforme des retraites MACRON/BORNE.

**Pour faire aboutir ces revendications, la FNAS FO invite l'ensemble des salariés à combattre l'austérité qui ne saurait être une fatalité, et à rejoindre dès à présent la mobilisation intersyndicale nationale du 10 mars 2026.**